



**La Confédération Générale du Travail**

*« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »*

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1375 du 7 AVRIL 2011**

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. AGENDA	2
2. INFOS BREVES	2
3. CONFERENCE FEDERALE – 18 – 19 MAI 2011 – BULLETIN D'INSCRIPTION	3-6
4. PROJET DE TRANSFERT A V.N.F. :	
- APPEL DE L'A.G. C.G.T. DES SERVICES NAVIGATION	7
- AUDIENCE AU CABINET DU 29 MARS : CGT, FO, CFDT CLAQUENT LA PORTE	8
- MOTION CGT	9
- APPEL CGT, FO, CFDT CONTRE LE TRANSFERT A V.N.F.	10
- COURRIER U.I.T. AUX PARLEMENTAIRES	11
5. MANIFESTATION DU 22 MARS DES PERSONNELS ENVIRONNEMENT : MERCI A TOUS !	12
6. GROUPE D'ECHANGES DU 24 MARS 2011	13-16
7. COMPTE RENDU CGT DE LA REUNION DU 29 MARS 2011 - OS/DRH SUR LE LOGICIEL REHUCIT	17-18
8. FUSION DES CORPS D'INGENIEURS :	
- COMMUNIQUE UNITAIRE	19
- MOTION UNITAIRE	20
9. DECLARATION CGT : IL FAUT BATTRE EN BRECHE LA PRIVATISATION DES ROUTES !	21-23
10. D.D.I. : LETTRE AU S.G.G. SUR LE TEMPS DE TRAVAIL	24-26
11. SIGNATURE DE L'ACCORD SUR LES NON-TITULAIRES : DECLARATION C.G.T.	27
12. RECONNAITRE LA PENIBILITE : MOBILISONS-NOUS LE 28 AVRIL	28-29
13. RENDEZ-VOUS SALARIAL 2011 : APPEL UNITAIRE	30
14. AGENDA SOCIAL 2011 DANS LA FONCTION PUBLIQUE : DECLARATION C.G.T.	31-32
15. TRACT C.G.T. : LA NOUVELLE IMPOSTURE DE L'EXTREME DROITE	33-34



## AGENDA

### Jeudi 7 avril 2011 :

Réunion confédérale sur la représentativité

### Jeudi 7 avril 2011 :

Réunion du groupe de travail de l'U.G.F.F. sur RéAte

### Lundi 11 avril 2011 :

Réunion fédérale des orgas sur la catégorie B

### Lundi 11 avril 2011 :

Réunion O.S./D.R.H. sur élections 2011, CAP des IPCSR

### Mardi 12 avril 2011 :

Réunion plénière du CCAS

### Mardi 12 avril 2011 :

OS / DRH sur élection 2011

### Mardi 12 avril 2011 :

Réunion OS/DRH sur fusion des corps de B Administratifs

### Mercredi 13 avril 2011 :

Réunion fédérale de préparation du stage hygiène et sécurité

### Mercredi 13 avril 2011 :

Réunion du collectif confédéral « politique industrielle »

### Mercredi 13 avril 2011 :

Réunion OS/D.R.H. sur fusion des corps de B Techniques

### Mercredi 13 avril 2011 :

Réunion du comité de suivi des travailleurs handicapés

### Jeudi 14 avril 2011 :

Réunion UGFF sur les élections 2011

### Jeudi 14 avril 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

### Jeudi 14 avril 2011 :

Commission n° 1 du C.C.A.S.

### Jeudi 14 avril 2011 :

Réunion OS/DRH Projet stratégique de la DRH et la réorganisation

### Vendredi 15 avril 2011 :

Réunion Confédérale des FD et CR sur la politique industrielle

### Vendredi 15 avril 2011 :

Commission n° 3 du C.C.A.S.

### Vendredi 15 avril 2011 :

Réunion OS/DRH sur élections 2011, CCP des PNT

### Mercredi 20 avril 2011 :

Secrétariat fédéral

### Mardi 26 avril 2011 :

Réunion OS/DRH sur élections CAP des ITPE

### Mardi 26 avril 2011 :

Réunion OS/DRH sur élections CCP des O.P.A.

### Mercredi 27 avril 2011 :

Bureau Fédéral

### Mercredi 27 avril 2011 :

Réunion OS/DRH sur élections CAP des CTRL

### Jeudi 28 avril 2011 :

journée confédérale d'action sur la Pénibilité



## INFOS BREVES



### **POLITIQUE DE SANTE Des milliers de manifestants partout en France**

Des milliers de personnes ont participé samedi 2 avril à des rassemblements contre la politique de santé du gouvernement à l'appel de syndicats, dont la CGT, d'associations et de mouvements rejoints par des partis politiques.



### **LA POSTE Mobilisation unitaire sur fond de gros malaise**

Les postiers ont répondu mardi à l'appel à la grève des syndicats CGT, SUD, CFDT, CFTC, FO, CGC et Unsa et ont participé à des rassemblements partout dans le pays pour dénoncer les conditions de travail, les restructurations et les pertes d'emploi. A Paris, plusieurs centaines de postiers ont participé à une manifestation qui s'est achevée devant le siège du groupe.



### **JUSTICE A DEUX VITESSES Par milliers dans les rues**

Un mois et demi après une fronde sans précédent déclenchée par sa mise en cause dans l'affaire Laetitia, le monde judiciaire était mobilisé et en grève ce 29 mars à l'appel de 26 organisations syndicales et professionnelles. Plusieurs milliers de professionnels de la justice ont manifesté mardi après-midi à Paris pour réclamer des moyens « dignes d'une grande démocratie européenne ».



### **RUPTURES CONVENTIONNELLES L'édifice se fissure**

Durant la négociation de l'accord « modernisation du marché du travail » en 2008 la CGT a dénoncé le dispositif de rupture conventionnelle en expliquant qu'il s'agissait d'un marché de dupes. En effet, l'employeur disposera toujours de moyens de pression efficace pour contraindre un salarié à accepter cette rupture dite « à l'amiable », à l'inverse, un salarié ne pourra jamais imposer une rupture conventionnelle en lieu et place d'une démission. C'est bien une des raisons qui a conduit la CGT à refuser de signer cet accord.



### **TRAVAILLEURS-ES SANS PAPIERS Pas de salariés sans droits dans les entreprises !**

**Non à la prolifération du travail non et mal déclaré ! La lutte contre le travail illégal passe aussi par la régularisation des salarié(e)s sans papiers !**

Le mercredi 30 mars 2011, se réunit la Commission Nationale de Lutte contre le Travail Illégal, présidée par M. Xavier BERTRAND, Ministre du Travail et à laquelle participent les représentants des ministères dits concernés, les organisations d'employeurs et les organisations syndicales de salariés.

A cette occasion, les travailleuses et travailleurs sans papiers en lutte depuis octobre 2009 se rassembleront, avec la Cgt :

**Mercredi 30 mars 2011 de 9 h à 12 h – métro Varenne**

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **Conférence -Rencontres 18-19 mai 2011 Montreuil**

#### **Le service public est notre richesse... si l'on s'en mêle !**

**Organisation** : FNEE-CGT et organisations membres de la fédération

**Objectif** : les salariés du MEDDTL et de ses établissements prennent la parole, font le point sur leurs conditions de travail, leurs missions. Ils débattent de leurs revendications, avec la participation de représentants d'usagers, associations, élus, experts... Pendant un jour et demi, 250 participant(e) s vont, à partir de leur quotidien professionnel dans les services, défendre et proposer les missions du service public de l'écologie, des transports, du logement, de la mer, de l'aménagement, de l'urbanisme...

**Modalités** : mercredi 18 mai - 14 H 00, jeudi 19 mai - 17 H 00, 5 séances en plénière et 5 ateliers, travaux introduits par des témoignages filmés, débat animé par des journalistes, avec participation d'élus nationaux et territoriaux, de représentants d'usagers, d'associations, d'experts, d'autres organisations CGT.

**Lieu** : Montreuil, siège de la CGT (ligne 9 station Porte de Montreuil). Restauration assurée et prise en charge le 18 (dîner sur place, puis soirée musicale) et le 19 (déjeuner au self-service). **Hébergement** : réservations hôtelières nuit du 18 au 19 mai à Porte de Montreuil.

**Contexte** : rompre avec RGPP, privatisation des missions publiques, concurrence et compétition, recul des solidarités et des finances publiques... Nous voulons un service public de l'Etat ancré dans les territoires, au service des populations, des collectivités territoriales et de l'intérêt général, respectueux de l'avis des citoyens, de ses agents et garant des solidarités sociales comme de la protection de l'environnement. Ce qui monte autour de nous c'est aussi le refus de la main mise des préfets sur la « technique » et les services, sur ordre des coups politiques joués par le pouvoir, à l'opposé du pacte républicain... Or cette profonde déstabilisation du service public par le « tout marché » se révèle incompatible avec le développement humain durable et la réalisation concrète des engagements des Grenelle Environnement et Mer.

**Thématiques** : les missions du MEDDTL et de ses établissements sont passées au crible, comme les conditions de travail des personnels dans les services et leurs moyens d'intervention... Les besoins des usagers et des partenaires (collectivités territoriales notamment) doivent être pris en compte. Transports, Logement, Eau et biodiversité, Urbanisme, Prévention des pollutions et risques, Développement durable, Maîtrise de l'énergie, Aménagement du territoire, Activités maritimes et du littoral, Risques naturels...

**Programme détaillé - Conférence et Ateliers-  
Mercredi 18 mai**

**Plénière 1 : 14 h 00 – 16 h 45 (salle du CCN)**

**« Services réorganisés, réduction d'effectifs, réforme de l'Etat et des collectivités locales : premier bilan ? »**

De 2007 à 2011, le ministère passe de 110 000 à 63 000 agents. 20 000 agents sont dans des établissements publics... Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (Réate), RGPP sur les services et les missions, et sur les établissements publics, transfert aux collectivités territoriales, réforme des collectivités territoriales... DG ministérielles, DREAL, DDT et DDTM, DIR, DIRM, CETE... Contrats de performances et d'objectifs avec les établissements publics...

<b>5 Ateliers en parallèle : 17 H 00 à 19 H 30</b>
--

**1- atelier Droits des personnels, Action sociale, Conditions de travail, Gestion des ressources humaines (salle ) :** les « chantiers » imposés se succèdent... mutualisation des fonctions supports, projets de fusion de corps, accompagnement des regroupements de services, transferts aux collectivités locales ou aux établissements publics, individualisation des rémunérations comme des objectifs de travail... Alors que les mérites de l'interministériel sont loués, l'harmonisation « par le haut » des régimes indemnitaires, mais aussi de l'action sociale, des droits des personnels n'avancent pas... La RTT fait l'objet de remise en cause au nom de l'aménagement et du manque d'effectifs. Les personnels vivent la dégradation et non l'amélioration de leurs conditions de travail. La proximité de l'action sociale, ainsi que de la formation, s'éloigne... Les risques psychosociaux s'élèvent et n'épargnent plus certaines catégories, y compris des membres de l'encadrement supérieur...

**2- atelier Transports et Infrastructures (salle ) :** entretien, maintenance et exploitation des infrastructures routières, voies navigables, portuaires, aéronautiques... Financement par les usagers, les contribuables, les entreprises : qui décide ? Les péages, les concessions, la privatisation des routes nationales et des personnels... Sécurité routière et sécurité des agents d'exploitation... L'intermodalité des transports de voyageurs. Report de trafics du tout routier marchandises vers les alternatives (fer, fluvial, maritime...) : investissements publics du Schéma national d'infrastructures de transports d'ici 2030, poudre aux yeux ou volontarisme ? Les partenariats publics/privés : qui perd ? Contrôle aérien, contrôle des remontées mécaniques, contrôle des transports routiers, contrôle des navires, contrôle des infrastructures : privatisation du contrôle ou garantie publique du respect des enjeux de sécurité...

**3- atelier Cohérence des politiques maritime et du littoral (salle ) :** sécurité des navires, contrôle des pêches et des cultures marines. Réforme des ports : Etat, collectivités territoriales, armateurs... La protection du littoral et gestion du trait de côte : pression foncière, digues à la mer... Après Xyntia, où en est-on ? La réforme de l'enseignement maritime : des lycées maritimes aux quatre centres de l'ENSM.

**4- atelier Protection de la biodiversité et des milieux aquatiques (salle ) :** le point sur les objectifs du Grenelle : Trame verte et bleue, zones Natura 2000, qualité des masses d'eau, continuité écologique... Grenelle ou RGPP, il faut choisir ? Les établissements existants et l'opportunité d'une Agence de la Nature : coopération ou redéploiement ?

**5- atelier Logement et hébergement (salle ) :** les demandes explosent, les prix de l'immobilier flambent...La dépense logement des ménages augmente sans cesse. Le financement du logement social par l'Etat, les collectivités territoriales, la participation des employeurs : les évolutions et les besoins. Réhabilitation thermique du plan climat, augmentation des prix et charges d'énergie : l'équation vertueuse ?  
Logement et hébergement : droit au logement ou à l'hébergement précaire ?

**20 H 00 Dîner dans le patio suivi d'une animation musicale**

**Jeudi 19 mai**

**Plénière 2 : 9 h 00 – 10 h 30**

**Synthèse atelier 1 Droits des personnels, action sociale, conditions de travail, GRH  
débat avec**

*Pause café*

**Plénière 3 : 10 h 45 – 12 h 30**

**Synthèse atelier 2 Transports et Infrastructures,  
débat avec  
Synthèse atelier 3 Politiques maritimes,  
débat**

*Déjeuner*

**Plénière 4 : 14 h 00 – 16 h 00**

**Synthèse atelier 4 Environnement,  
débat avec  
Synthèse atelier 5 Logement,  
débat avec**

*Pause café*

**Plénière 5 : 16 h 15 – 17 h 00 Synthèse générale des travaux, conclusions, enseignements pour l'avenir...**

**Conférence – Rencontres 18 – 19 mai 2011 à Montreuil**  
**Le service public est notre richesse... si l'on s'en mêle !**  
**Organisation : FNEE-CGT et organisations membres de la fédération**

Déroulement : du 18 mai – 14 h 00 au 19 mai – 17 h 00, 5 séances en plénière et 5 ateliers, travaux introduits par des témoignages filmés, débat animé par des journalistes, avec participation d'élus nationaux et territoriaux, de représentants d'usagers, d'associations, d'experts, d'autres organisations CGT. (voir pré-programme sur le site fédéral). L'accueil et la remise du dossier de la conférence sont assurés à partir de 13 heures à l'entrée de la salle du CCN de la CGT.

**Lieu** : Montreuil, siège de la C.G.T. (ligne 9 – station : Porte de Montreuil). Restauration assurée et prise en charge le 18 (dîner sur place, puis soirée musicale) et le 19 (déjeuner).

**Hébergement** : en hôtel 1 nuit 18/19 mai. La F.N.E.E. – C.G.T. a réservé des chambres d'hôtel (Porte de Montreuil et Porte de Vincennes à proximité immédiate du siège de la C.G.T. – chambre double à 2 lits).

**Sont pris en charge par la fédération : dîner du mercredi 18 mai, nuitée du 18 au 19 avec petit déjeuner, déjeuner du 19 mai.**

**Pour les transports, prenez contact avec la section ou le syndicat C.G.T. de votre service.**

En raison des prévisions hôtelières et de restauration, il est impératif de s'inscrire au plus vite (avant le **2 MAI, délai de rigueur**). L'inscription sera effective à réception du bulletin ci-dessous.

✂.....

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**Ce bulletin est à retourner à la F.N.E.E. – C.G.T. – 263 rue de Paris – Case 543 – 93515 Montreuil Cédex. Tél : 01.48.18.82.81 – fax : 01.48.51.62.50.**

**[www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)**

**Nom :**

**Prénom :**

**Service :**

**Département :**

**Section ou syndicat :**

**Responsabilité :**

**Adresse mail :**

**Téléphone :**

**Réservation (1 nuit 18 au 19 mai) cocher la case**

OUI

NON



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## **Appel de l'Assemblée générale CGT des Services Navigation du MEDDTL**

La Fédération de l'Équipement et de l'Environnement CGT a organisé avec ses syndicats nationaux (SNPTRI, SNPTAS, SNOA) une assemblée générale le 23 mars 2011 à Paris sur le projet de transfert à VNF des agents actuellement. L'Union interfédérale des transports-CGT était également présente.

Plus de 150 agents ont fait le déplacement et ont répondu présent à cette journée d'échanges et de mise en perspective d'une mobilisation et d'actions dans les services.

Tous les services étaient représentés : Seine, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Saône, Toulouse, Bourgogne, Nancy et Strasbourg.

Un point a été fait sur l'état d'avancement de ce projet gouvernemental et à partir des différentes interventions de la Fédération ainsi que celles faites dans un cadre unitaire avec FO et CFDT. Tous ces documents, notamment le courrier à la ministre du 3 février donnant la position de l'intersyndicale CGT-FO-CFDT contre ce transfert à VNF, sont accessibles sur le site de la Fédération : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?rubrique194>

Les diverses interventions de cette journée ont permis d'exprimer les ressentis des personnels dans leurs services face aux difficultés d'organisation et conditions de travail dans l'exercice de leurs missions. Chacun a exprimé à sa façon les craintes et son opposition au transfert ainsi que des revendications :

- Logique entrepreneuriale de VNF consistant à faire pression sur les emplois et les personnels (Perspectives RH 2013 : - 271 postes entre 2011-2013) sur les organisations et le temps de travail (contraintes d'exploitation fortes, astreintes et réduction des NAS,...).
- Logique RGPP de détruire des emplois publics et statutaires des personnels actuels de l'entretien, de maintenance et de l'exploitation ainsi que de l'ingénierie (personnels démotivés cherchant à quitter les services, absence de recrutement, externalisation des tâches et restructuration sans fins...).
- Logique de réduction des emplois publics à travers des partenariats publics-privés (reconstruction des barrages manuels (première tranche de 26) sur l'Aisne et la Meuse qui s'ajoute à la remise en cause de ces emplois dans le cadre de la construction du canal Seine Nord Europe).
- Logique de cession des biens immobiliers notamment des maisons éclosières et mépris des besoins sociaux et d'hébergement des agents.

En résumé ce sont bien nos missions, emplois, statuts, salaires, logements de services qui sont dans le collimateur de Matignon et du ministère des Finances.

La CGT a décidé de faire la démonstration que nous pouvons changer concrètement la donne si nous nous en donnons les moyens.

Un plan d'action national a été mis en débat et voté :

- Le Cabinet reçoit une délégation intersyndicale le 29 mars ; décision est prise d'envoyer des motions, si possible unitaires, de tous les services à l'adresse du Ministre pour s'opposer à ce transfert.
- Les collectivités locales et les élus doivent être interpellés sur la situation et le transfert des voies navigables du réseau secondaire : envoi d'un courrier pour faire connaître nos positions et nos revendications.
- La CGT décide d'une action dans la durée et de mobiliser fortement les personnels (toutes catégories : exploitation, technique, administratif) à travers une pétition, si possible unitaire.
- Décision d'une journée nationale de grève le 28 avril et tenir des assemblées générales dans la foulée le 29 avril pour déterminer les suites à donner.

Paris, le 23 mars 2011



Paris, le 29 mars 2011

**La ministre abandonne les 4.400 agents,  
les services et le patrimoine de la voie d'eau !  
FO – CGT - CFDT claquent la porte du Cabinet !**

Les organisations représentatives étaient invitées cet après-midi au Cabinet sur l'évolution de la gestion de la voie navigable.

La ministre, qui n'a toujours pas répondu au courrier du 15 novembre 2010 de l'intersyndicale, avait demandé à son sous-directeur de nous présenter ses intentions.

Reniant l'engagement de son prédécesseur à ne transférer ni les personnels ni le patrimoine des services de navigation du ministère que sous réserve d'un consensus, ce dernier, après avoir admis que la concertation annoncée n'avait pas non plus été engagée, a annoncé l'arbitrage de la Ministre.

Sous le -faux- prétexte de regrouper la voie d'eau sous une seule entité, Nathalie Kosciusko-Morizet a ainsi décidé en fait de bazarder ses services spécialisés à l'une d'entre elles (en l'occurrence VNF), ainsi qu'aux collectivités.

Après que le directeur des infrastructures de transport ait annoncé ses véritables intentions (par exemple être en capacité d'ouvrir le grand gabarit 24 h/24 sans contrepartie et de flexibiliser/saisonnaliser dans le même temps l'ouverture du réseau secondaire)...

Après que la directrice des ressources humaines ait annoncé -sans rire- qu'il n'y aurait pas de mobilités forcées ni pertes de rémunérations...

**L'intersyndicale a claqué la porte du Cabinet, annonçant qu'à défaut d'avoir accepté d'écouter leurs représentants, la Ministre devra se préparer à entendre ses personnels !**

**Dans l'urgence, nos trois organisations se rencontreront demain pour évaluer la situation et se concerter pour l'action.**

*Signé*

Jean HÉDOU

*Signé*

Christian FOURCOUAL

*Signé*

Jean-Marie RECH

**PS :** l'autre organisation, qui avait annoncé en introduction qu'elle n'avait « *pas d'opposition de principe* » à ces transferts, est restée avec les externalisateurs du MEDDTL.



U.F. du Service Navigation de .....

## **MOTION**

Les Personnels avec la CGT s'opposent aux transferts des infrastructures des Voies Navigables et des Personnels à l'établissement public VNF, facteur de privatisation de missions et du réseau, de redéploiement des effectifs (mobilité imposée via loi « mobilité »), d'abandon de la navigation sur certains canaux.

Les personnels avec la C.G.T. s'opposent :

- Au morcellement du réseau de VN en regard des besoins d'unicité du réseau pour assurer toutes les fonctions de la voie d'eau.
- Au désengagement de l'Etat qui se défausse vers les collectivités. L'abandon du réseau secondaire est en perspective, les collectivités ne sauveront pas la voie d'eau ! L'expérimentation Bourgogne en cours ne laisse guère entrevoir de solution.
- A la logique de substituer à terme aux emplois publics et statutaires des agents actuels, des emplois de droit privé, sous convection collective, du ressort de l'EPIC géré dans une logique entrepreneuriale qui le soumet aux contraintes de productivité et de rentabilité.
- A la logique de réduction des emplois publics à travers les PPP par exemple canal Seine-Nord-Europe, reconstruction des barrages manuels dans le cadre du budget 2011.

Les personnels avec la C.G.T. revendiquent :

- Le besoin d'une logique du développement multimodal et intégré pour la promotion du transport par voie d'eau en respect des engagements du Grenelle Environnement.
- Le maintien des logements en Nécessité Absolue de Service.
- Le maintien de l'ensemble des missions d'entretien, d'exploitation et d'ingénierie.
- La reconnaissance de la pénibilité pour l'obtention de la bonification de 25 % des années passées dans le Service Actif.
- Le développement du tourisme fluvial.

**Les personnels et la CGT réaffirment leur attachement au maintien du service public d'Etat des voies navigables et de ses missions. Ils s'opposent clairement à tout transfert vers l'EPIC VNF**



Paris, le 30 mars 2011

## **APPEL CGT-FO-CFDT CONTRE LE TRANSFERT A VNF**

Les organisations syndicales CGT, FO et CFTD se sont réunies le 30 mars suite à l'audience du 29 mars où la Ministre via son cabinet a annoncé l'arbitrage favorable au transfert des infrastructures des Voies Navigables et des 4400 agents des Services Navigation à Voies Navigables de France et l'abandon du réseau secondaire aux collectivités locales.

L'intersyndicale réaffirme son attachement au maintien du service public d'Etat des voies navigables et de ses missions.

Nos organisations réaffirment leur opposition à tout transfert vers l'Etablissement Public Industriel et Commercial VNF et décident d'un processus unitaire d'actions y compris par la grève.

Dans tous les services, l'intersyndicale appelle à des assemblées générales, heures mensuelles d'information dans l'unité pour créer dans la durée les conditions d'une forte mobilisation.

D'ores et déjà, nos organisations ont convenu de se réunir régulièrement pour faire le point afin d'obtenir le retrait du projet de transfert.

Nous rappelons également que le parlement n'a pas été consulté au regard de la loi « Grenelle » du 3 août 2009 sur une étude d'opportunité de ce transfert. La Ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a décidé un passage en force et bafoue sa propre loi.

Nous saurons alerter les populations sur ce projet qui conduit à la privatisation des voies navigables, contraire au développement du transport multimodal notamment exprimé à l'occasion du Grenelle Environnement.

**MOBILISONS NOUS POUR L'AVENIR DE LA VOIE D'EAU, DE SES AGENTS ET POUR LE RETRAIT DU PROJET DE TRANSFERT !**

Aux Présidents des Groupes Parlementaires

Assemblée Nationale  
Sénat

## **TRANSFERT PROPRIETE VOIES FLUVIALES A VNF**

Montreuil, le 24 mars 2011

Monsieur le Président,

Le 03 août 2009, après adoption par le Parlement, la loi n°2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement a été publiée.

Dans son article 11.V. alinéa 4, le texte stipule que « *l'Etat étudiera l'opportunité de donner à l'établissement public Voies Navigables de France la pleine propriété du domaine public fluvial attaché au réseau magistral. Le gouvernement présentera au Parlement les conclusions de cette étude, au plus tard si mois après la promulgation de la présente loi.* »

Cette disposition ne figurait pas dans les engagements négociés au Grenelle de l'Environnement. Elle relève, dans la traduction législative, d'une initiative de parlementaires légitime.

Cette étude n'a pas, à notre connaissance, été présentée au Parlement, ni dans les délais, ni depuis l'adoption de la loi.

Or, nous constatons que le gouvernement engage les dispositions pour aller, directement, à ce transfert de propriété du domaine fluvial à VNF.

Dans ce cas, considérant que le gouvernement s'exonère du débat parlementaire, demandé à l'appui d'une étude sur l'opportunité, la loi que vous avez adoptée n'est pas respectée.

De surcroît, un tel sujet, indépendamment de la légitimité du Parlement, exige un débat et une consultation plus large dont le Parlement a l'habitude en auditionnant les différents acteurs.

L'acteur social que nous sommes a, forcément, des éclairages et des points de vue à livrer.

Nous vous alertons, en conséquence, sur le procédé cavalier et obscur qui est engagé par le gouvernement et qui pervertit l'esprit du texte de loi et la démocratie.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, d'user de vos moyens et pouvoirs pour remettre le sujet dans l'esprit du texte que vous avez adopté et solliciter l'étude que devait fournir le gouvernement afin que le débat et la réflexion puissent s'engager à son appui, en premier lieu sur l'opportunité.

Restant à votre disposition,

Veuillez croire, Monsieur le Président, en nos salutations distinguées.



Daniel GENESTE  
Secrétaire Général



N° 27 du 25/03/2011

Plateforme commune intersyndicale

**Nous étions plus de 1000 à Paris !!!**

**Merci à tous !**



L'intersyndicale remercie l'ensemble des manifestants et des grévistes pour avoir fait de cette journée de protestation unitaire **une réussite historique !**

Nous pouvons être tous fiers de cette manifestation qui démontre à l'administration, s'il en était encore besoin, que nous sommes largement **mobilisés pour faire avancer nos revendications.**

Le cabinet de la ministre **doit, dans un délai très court, nous communiquer un relevé de décisions** avec les propositions qui nous ont été faites oralement lors de notre rencontre le 22 mars.

A la suite de quoi, nous diffuserons un comparatif entre ces propositions et nos revendications, ainsi qu'un sondage à destination de tous les personnels concernés (contractuels et fonctionnaires), afin de cerner au mieux vos attentes et de porter votre voix.

**Ces propositions nous apparaissent très éloignées de la plateforme revendicative que nous portons.**

**Restons mobilisés !**

L'intersyndicale remercie particulièrement tous les organisateurs qui par leur forte implication ont contribué à la réussite de cette manifestation.



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **GROUPE D'ECHANGES du 24/03/2011**

### **Statistiques logement (pôles interrégionaux)**

### **Plan RH 2013**

**Délégation CGT** : Francis Combrouze, Elisabeth Husté, Philippe Garcia, Gaëtan Silène, Michel Basdevant

En préalable, la CGT intervient sur les délais de remboursement des frais de déplacements des représentants des personnels, qui ne sont pas admissibles dans certains cas ; la DRH s'engage à régler le problème.

#### **1°/ Création des pôles inter régionaux de production de statistiques sur la construction et le logement.**

Ce projet doit permettre d'atteindre « une taille critique » en constituant trois pôles inter régionaux du SOeS (service du CGDD), situés à Lyon, Montpellier et Rennes. Le transfert à partir des DREAL étant prévu sur trois ans par une montée en charge de 3 opérations annuelles de production de données logement : Sit@del 2, ECLN (enquête commercialisation logements neufs) et RPLS (Répertoire du Parc Locatif Social).

L'effectif concerné par ces activités en DREAL est de 60,1 ETP, avec pour cible en 2013 : 46 ETP. 15 agents à Lyon, 15 à Rennes et 16 à Montpellier. Les 14 ETP restant seraient laissés à la disposition des DREAL qui pourraient les utiliser pour la valorisation des données.

**Intervention de la CGT** Trois séries de questions se posent :

1. La production des données logements en Outre Mer serait en dehors de la réforme ?  
La cohérence des missions logement DREAL, avec la scission d'une partie des

données logement, par exemple le suivi des aides à la pierre demeurant en région (CISAL) ?

2. La caricature de dialogue social, postes publiés avant fin mars, début de la concertation le 24 mars ! Mobilité imposée ? Maintien des rémunérations et régime indemnitaire de centrale pour les agents des 3 pôles inter régionaux (SOeS) ? L'objectif cible de 46 en partant des 60 ETP actuels réaliserait une économie de 14 postes. Par productivité accrue sans doute... Mais la proximité avec les territoires recule une fois de plus !
3. Nature des Conventions à venir avec les DREAL pour les 3 pôles ? Comment s'est effectué le choix des 3 pôles de Lyon, Montpellier et Rennes ?

### **Réponses de l'Administration :**

En Outre-Mer, pas de changement en ce domaine, la proximité étant privilégiée.

La réforme part du constat de faible taille des équipes dans chaque DREAL. La réduction de l'effectif bénéficie aux DREAL qui peuvent les utiliser pour la valorisation des données ! Choix des pôles qui fonctionnent le mieux comme pôles référencés. Constitution d'un tableau des postes avec une liste d'agents visés par le pré positionnement avec une attention spéciale pour les agents en situation particulière. Pas de mutation imposée, basée sur le volontariat. Primes de Centrale pour les agents concernés. Primes de restructuration éventuelle.

### **2/ Présentation perspectives RH 2013**

L'Administration nous présente ce point comme un point d'étape. Tout d'abord elle note une incompréhension sur le thème GPRH (GEPEC) avec certaines organisations syndicales. Un plan est diffusé sur le site internet de la fonction publique. Travail de visibilité sur 3 à 5 ans, mesure de réduction des effectifs sur 3 ans, remplacement des compétences suite aux départs à la retraite. RGPP ou pas, la GPRH est un enjeu pour demain ! L'Administration fait un travail sur 4 axes :

1°) Statuts, Catégories, Grades 2°) Localisation géographique 3°) Services 4°) Emplois types.

Constitue un préalable l'amélioration des connaissances des postes existants par une organisation projetée. Le Plan se bâtit par l'identification des points suivants :

1/ Vieillesse des agents, départs à la retraite, turnover etc... Permettant d'identifier les postes vacants et les sur-effectifs. Il s'agit d'un travail en quatre phases : Visio n postes, échange sur les hypothèses (réformes, RGPP, réformes diverses), déploiement des réformes sur le terrain (document du 11/01/2011), retour des DREAL, analyse et étude.

2/ Leviers de réformes (outils, ... etc ...).

3/ Mise en place d'un plan régional GPRH (les DREAL ont trouvé ce plan régional un peu trop ambitieux et ont refusé pour le moment sa mise en place !).

L'Administration travaille sur le plan d'action national et a désigné 22 référents RH pour suivre chacun une région.

- Optimisation de la gestion des effectifs.

- Dialogue de gestion RH (expression des besoins des DREAL par la dimension annuelle et pluriannuelle).
- Articulation GRH avec les plateformes interrégionales.
- Dans le cadre de la mobilité, avoir la visibilité sur les parcours professionnels avec la sécurisation des parcours et cibler les incitations financières.
- L'expression des directions régionales demande de mieux prendre en compte les compétences du niveau régional (volet formation). Au niveau départemental, une communication plus importante doit être faite au niveau des offres de formations dans le contexte de la mutualisation.
- Le tutorat et le compagnonnage doivent être développés.
- Dans l'organisation du travail, exploration des possibilités de rattachement.
- Prévention des risques psychosociaux.

Prochaines étapes :

- Comité de pilotage présidé par le Secrétaire Général (remise des plans régionaux...)
- Plan d'action : actions individualisées avec des données différentes, identification des actions, pilotage des actions par des cadres de la DRH , continuité du dialogue social, plan d'action sur un an.

### **Intervention de la CGT**

**La CGT conteste l'essentiel des données « d'entrée » imposées.**

**5100 suppressions d'emplois supplémentaires au titre de la RGPP. Pas de démonstration des ETP à supprimer. Pas de chiffrage des programmes prioritaires.**

**Nous contestons votre plan RH 2013 et demandons un plan RH avec les grandes composantes suivantes.**

**Rapport entre les missions et les moyens humains et de fonctionnement, rapporté aux programmes à tous les niveaux. Action pluriannuelle de recrutements et de formation.**

**Masse salariale et mesures d'amélioration du pouvoir d'achat, reconnaissance des qualifications et déroulement de carrières.**

**Amélioration des conditions de travail et de vie des agents (il ne s'agit surtout pas de se limiter à la prévention des risques psychosociaux ... En évitant les morts sans toucher à l'essentiel des causes...).**

**Le dialogue social doit être mené à tous les niveaux, chaque service, départemental, régional avec discussion des BOP et des gouvernance d'effectifs, national et porter sur tous les éléments du plan demandé.**

**En effet le climat social dans les services est très dégradé. Le PLH 2013 c'est autant de signaux négatifs auprès des personnels... Missions, salaires, organisation ... tous placés sous le signe de la régression. Il y a dégradation des conditions de travail, des crédits de fonctionnement en très forte diminution (20 à 40% dans certaines DREAL et DDT/M).**

**Ce qui domine également c'est l'individualisation des carrières et de la rémunération (PFR, parcours professionnels, etc ...). La problématique entre l'individuel et le collectif est plus que dégradée !**

**Réponses de l'Administration :** Pour l'essentiel, il n'y a pas de réponse à notre demande. Concernant l'évolution RH, les données quantifiées évoluent au fur et à mesure de leur actualisation. Cela se décline en 3 étapes :

1. Quantification des effectifs (description de l'existant, hypothèse de départ à la retraite etc...).
2. Identification de l'impact (Situation des effectifs, affinage au niveau des services, évolution des effectifs (remplir les politiques publiques ou les vider), gains d'emplois, gestion prévisionnelle au niveau des régions...).
3. Plans d'actions au niveau régional et national en matière RH (amélioration et adéquation des nouveaux postes ou structures, postes vacants et sureffectifs à mettre en adéquation).

Au niveau national, la DRH affirme que les OS seront concertées pour les différents chantiers, sujet par sujet au fur et à mesure (CAP, CHS, Groupe d'Échanges...).

Concernant le Comité de domaine RH, un GT est en cours sur les macro-grades (prospectifs, cible au départ des agents). Compagnonnage et tutorat sont à reconnaître...

## **COMPTE RENDU CGT DE LA REUNION DU 29 MARS 2011**

### **OS / DRH SUR LE LOGICIEL REHUCIT**

La CGT était représentée par : Marie Christine VAN MARLE, Gaëtan SILENE, Pascal STEVENOT, Elisabeth HUSTE, Didier PACOT  
FO, CFDT et l'Unsa étaient présentes.

La réunion était animée par Ronald DAVIES, directeur adjoint des ressources humaines du MEDDTL

Après une présentation uniquement technique par l'administration de l'état d'avancement de mise en œuvre de REHUCIT dans les services, avec aucune prise en compte des souffrances, inquiétudes et incertitudes des personnels, allant même à la provocation en proposant aucune solution lorsque les agents sont dans des situations délicates voir désespérantes.

L'administration indique c'est un outil performant et fondamental pour la gestion des personnels mais reconnaît en même temps qu'ils rencontrent des difficultés de mise en œuvre.

Ces difficultés qu'il rencontre sont principalement sur le régime indemnitaire (ISH, IHTS, ISS, Astreintes, ..... ) qui ne pourra être pris en compte par REHUCIT qu'en 2012, car actuellement ils sont obligés de travailler sur le logiciel OMESPER qui est obsolète selon leur dire !!!

Des formations sur l'outil ont été dispensé par l'administration, mais ont du être arrêter à cause des bugs constatés.

#### La CGT est intervenue sur les points suivants :

La CGT vous avait prévenu lors de la réunion en 2009 sur les difficultés à venir, elles se confirment depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, date de mise en œuvre généralisée de REHUCIT,

Les personnels en charge des salaires et de la gestion souffrent beaucoup de l'utilisation de ce logiciel plus complexe que présumé, il y a un manque de formation et beaucoup demandent des mutations car leurs conditions de travail sont très dégradées,

Les équipes sont restreintes et manquent de moyens.

Les personnels ne sont pas informés des erreurs et des modifications de leurs payes surtout pour les régimes indemnitaires et le service fait (astreintes, HS, taux erronés, etc) ; certains ne sont pas payés du tout, cela a de graves conséquences sur la vie familiale des agents (des exemples précis sont cités),

Les erreurs mettent des mois à être rectifiées, à l'exemple des agents « sortie des écoles », des personnels affectés dans un autre ministère, etc..,

Des retards importants dans les changements d'échelon, les arrêtés de certains ne sont pas pris depuis 2009,

Les états de services pour les demandes de retraites sont erronées, il y a des lacunes dans les carrières, ceux qui veulent partir en retraite aujourd'hui sont dans l'inconnu, à l'exemple des mères de 3 enfants pour un départ avant le 1<sup>er</sup> juillet 2011; elles risquent d'être lésées ;

Les promotions des CAP ne sont pas prises en comptes ;

Les CAP sont plusieurs fois reportées, en l'absence de données fiables !

Que faites vous pour les agents lésés ?,

Quel est le coût réel de ce logiciel ?

Quel bilan de la formation des personnels ?

Quel renforcement des équipes support ?

Les primes versées en fin d'année 2010 sont d'une grande disparité entre les agents affectés dans ces services (DRH et services déconcentrés), cela provoque du mécontentement;

Nous avons de grandes inquiétudes pour l'établissement des listes électorales pour le scrutin du 20 octobre 2011 ;

A la multitude de questions des représentants du personnel des OS, le directeur adjoint de la DRH et les membres de l'administration tentent d'apporter quelques réponses :

On pense rattraper les retards dans les avancements d'échelons et les promotions pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2011 cela concerne principalement la double carrière et les changements de grade,

On traite toutes les situations individuelles qui nous sont transmises,

Le logiciel a déjà coûté 15 millions d'Euros ; à la mi avril IBM nous livrera le « 10<sup>ème</sup> paquet » de modifications,

On n'a pas prévu de compensation financière pour les retards ni d'avance systématique pour les agents qui ne sont pas payés ou qui ont des manques sur leur salaire, les agents peuvent toujours faire une demande d'aide sociale,

Les listes des promouvables seront réalisées avec la prise en compte des avancements d'échelons,

On vous demande de nous faire remonter toutes les situations individuelles des agents,

Pour les listes électorales du scrutin du 20 octobre 2011, une première liste de travail vous sera donné vers la mi avril qui pourra être mis à jour.

### Pour la CGT :

REHUCIT est un outil qui coûte très cher (5 fois plus qu'annoncé en 2009), difficile à utiliser ; la situation des personnels se dégradent de plus en plus par les réorganisations qui se poursuivent, les réductions de personnel et de moyens avec une gestion « à la petite semaine » de la DRH.

La DRH n'a même pas conscience de ce qui se passe dans ses services, avec aucun contrôle de leur part, et n'a pas arrêté de faire de la provocation en proposant que les aides sociales servent par défaut aux agents qui n'ont pas reçus leurs salaires en substituant aux obligations qui leur incombe.

Les recours aux aides sociales ne sont pas pour nous la solution. Les organismes sociaux ne peuvent se convertir en banque pour l'Etat.

Les conséquences pour les agents impactés par les « bugs » répétés du progiciel sont graves. Elles se traduisent par du surendettement pour ceux déjà fragilisés par la politique de rigueur induite par la RGPP et le déficit chronique des finances publiques. Mais aussi peuvent conduire à des gestes irrémédiables. Nous venons d'apprendre qu'un agent a fait une tentative de suicide ne pouvant plus affronter ses problèmes de santé et les problèmes financiers accrus en raison notamment de Réhucit. Comment faire vivre sa famille lorsqu'il vous reste moins de 200€ par mois ? C'est la situation réellement vécue par les agents.

Alors que les agents et l'encadrement de proximité s'épuisent chaque jour pour essayer - sans toujours y parvenir - d'assurer au mieux la gestion et la paie des agents malgré les dysfonctionnements de REHUCIT et les sous-effectifs, nous sommes atterrés par l'inconscience, le peu de réactivité et le mépris à l'égard du personnel manifestés par les technocrates de la DRH.

La CGT appellent tous les agents qui subissent des dysfonctionnements dans leur paye et dans leur carrière à faire remonter au syndicat ces difficultés pour une intervention de grande ampleur.

Pour les élections du 20 octobre, nous vous invitons à exiger dans chaque service, la fourniture dès maintenant, les listes des agents par corps et par grades afin de les contrôler et de les rectifier si besoin.



## Communiqué commun

aux Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat, aux Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement, aux Ingénieurs des Travaux de la Météorologie et aux Ingénieurs des Travaux Géographiques et Cartographiques de l'Etat

La RGPP dans son volet purement budgétaire ne doit pas être le seul justificatif d'un projet de fusion des corps d'ingénieurs techniques de l'Etat.

La constante évolution des missions et des métiers portés par les ingénieurs techniques de l'Etat n'est jamais prise en compte de manière constructive par l'administration.

**Nos revendications statutaires, de carrières et de mobilité choisie ne seront pas satisfaites par la fusion des corps d'ingénieurs, la mise en place de la PFR et la création d'un GRAF !**

**L'administration doit apporter des réponses concrètes aux légitimes revendications statutaires et de déroulement de carrières pour lesquelles nous sommes sans réponses depuis trop longtemps.**

La capacité d'expertise, d'analyse, et opérationnelle de l'Etat, avec ses établissements publics est intimement liée à la présence d'un nombre important d'ingénieurs aux côtés des autres agents et à la diversité de nos métiers et de nos formations initiales. C'est pourquoi nous exigeons **le maintien et la poursuite des recrutements d'élèves ingénieurs fonctionnaires de l'Etat** au sein des écoles d'ingénieurs, le maintien et le développement des formations et spécialisations dans ces écoles ainsi que le maintien des diplômes de niveau master.

Il en va de la crédibilité de la mise en œuvre des politiques publiques de l'Etat qui sont au service de nos concitoyens.

**A l'instar de nos collègues des DDI du Lot et de l'Hérault, mobilisés en intersyndicale et en inter-corps pour faire entendre leurs revendications, nous vous invitons, au sein de vos structures, à vous mobiliser** sur l'avenir de vos métiers et leur évolution, sur l'avenir du service public et sur les suites qui doivent être données à notre mouvement de refus du projet actuel de fusion porté par les ministères.

**Rien n'est joué d'avance : notre avenir est entre nos mains.  
Il est temps de réagir et d'agir !**

SPASMET – Solidaires  
Sud Rural Equipement  
SNIAE – FO  
SNITM – FO  
SNITEAT-UNSA  
UNSA–Développement Durable  
EFA – CGC

SYGMA – FSU  
Solidaires-Environnement  
SNETAP – FSU  
SUP-EQUIP – FSU  
SNE – FSU  
SNAMER – FSU

SNITPECT – FO  
SYAC – CGT  
CGT – SNPTAS  
SNM – CGT  
CGT – IGN  
OFICT – CGT



Le processus de fusion des corps des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat, des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement, des Ingénieurs des Travaux de la Météorologie et des Ingénieurs des Travaux Géographiques et Cartographiques de l'Etat a débuté le 27 janvier 2011.

Les ingénieurs ITPE et IAE du département du LOT s'associent pleinement à la motion nationale de l'intersyndicale dénonçant la parodie du dialogue social et n'éprouvent, en l'état actuel, aucun intérêt à adhérer à ce projet de fusion.

Ils exigent que l'ensemble des dossiers portés par leurs organisations syndicales depuis des années (déroulement de carrière, revalorisation statutaire etc.) et les sujets nouveaux liés à la RGPP (emplois, effectifs, conditions de travail, mobilité etc.) soient discutés à l'occasion de ce projet.

Dans l'attente de l'ouverture de discussions concrètes sur ces sujets et à compter du 04 avril 2011, les ingénieurs ITPE et IAE du département du LOT engagent les actions suivantes.

- Non signature et transmission au supérieur hiérarchique des courriers et des dossiers après instruction.
- Transfert systématique de tous les messages électroniques à la direction, pour information ou pour avis avant instruction.

## Motion

des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat, des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement, des Ingénieurs des Travaux de la Météorologie et des Ingénieurs des Travaux Géographiques et Cartographiques de l'Etat

du 28 février 2011 –département du LOT

Nom -Prénom	Affectation / service	Signature



## Déclaration commune



### Réseaux et Infrastructures routières : Il faut battre en brèche la privatisation des routes !

**La Fédération nationale de l'Équipement-Environnement CGT et la Fédération des Services publics CGT expriment ensemble leurs inquiétudes quant à la généralisation des concessions autoroutières engagées par le Gouvernement dans le cadre des débats publics organisés (ou en cours) par la commission nationale du débat public (CNDP) sur les aménagements routiers de plusieurs tronçons de routes nationales.**

**Après avoir concédé par convention le 21 janvier 2011 « l'ancienne RN 10/A63 - tronçon de 102 km de Salles en Gironde à l'échangeur de Saint-Geours de Marennes dans les Landes » au holding ATLANDES,** Le Gouvernement cherche à concéder les projets routiers **suivant :** *concernant la RN 126 - tronçon de 60 km entre Castres /Toulouse -, la RN 154 - maillon de 100 km entre Nonancourt /Allaines, axe Dreux /Orléans dans le département de l'Eure-et-Loir; l'ancienne RN 10/A63 - tronçon de 102 km de Salles en Gironde à l'échangeur de Saint-Geours de Marennes dans les Landes ; la RN70/RN79, axe de la Route Centre Europe Atlantique dite RCEA, tronçon de 160 km entre Mâcon et Montmarault dans les Départements de la Saône-et-Loire et l'Allier, pour relier l'A6 à l'A71, tronçon RN145 Montluçon – La Souterraine.*

Et bien d'autres projets sont envisagés dans l'avant projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SNIT) soumis également au débat public dans les régions. A ces projets de privatisations à l'initiative de l'Etat s'ajoutent ceux initiés par les Conseils Généraux ou les chambres consulaires tels que les tronçons de la RN 20 (sud) et RN 7.

#### **Quel paradoxe du bilan du Grenelle !**

860 km (dont 90% de routes nationales) vont être concédés et redimensionnés en gabarit autoroutier à péages. Contrairement à l'engagement du Grenelle de ne plus augmenter la capacité autoroutière globale sauf pour éliminer des points noirs de congestion et des problèmes de sécurité ou d'intérêt local, le Gouvernement renforce le réseau autoroutier. Déjà un peu plus de 8000 km ont été privatisés par l'Etat pour plus de 12 milliards d'€ au motif de réduire le déficit public et sont depuis 2005, exploitées par les sociétés d'autoroutes privées. C'est un véritable racket du tiroir caisse des péages autoroutiers, aux mains des actionnaires ! et payés par les usagers.

La CGT se prononce pour le retour des sociétés d'autoroutes privatisées dans le giron de l'Etat pour garantir la maîtrise publique de la propriété et de son utilisation ainsi que du financement de son entretien et exploitation dans le cadre du service public.

Il faut s'opposer à la généralisation des concessions autoroutières et des Partenariats Publics-Privés (PPP) car la conséquence c'est de perdre la maîtrise publique du réseau routier gratuit de France au profit du privé basé uniquement sur des critères de rentabilité.

Les concessionnaires n'auront d'autre but que de développer encore et encore les trafics routiers, fret et voyageurs pour rentabiliser leur activité ; c'est même un des critères de choix du Gouvernement de renier les engagements du Grenelle du report modal, au détriment du développement du TER et des transports de marchandises alternatifs à la route (ferroviaire, fluvial et maritime). On est loin de l'objectif d'une transition environnementale du système de transport ! pour répondre aux enjeux écologiques et défis énergétiques qui justifient une rupture dans l'organisation et l'économie du système de transport. Multiplier les privatisations des routes c'est faire perdre à la collectivité la maîtrise de leur utilisation.

La Cgt est favorable à l'aménagement routier sur les tronçons de routes nationales existantes (*dont la mise à 2x2 voies aux caractéristiques géométriques d'une autoroute ou voie express*) qui sont nécessaires pour des raisons de sécurité pour les usagers, la fluidité du trafic et d'aménagement des territoires respectant les enjeux environnementaux et permettant le développement de l'économie locale. Elle conteste en revanche, la logique de passer **par des concessions autoroutières ou des contrats de partenariats publics-privés (PPP) pour leur réalisation, exploitation et entretien.** Elle s'oppose aussi aux péages urbains institués par la Loi Grenelle II devant être mis en œuvre sur les voies rapides urbaines pénétrantes ou de contournement des grandes agglomérations ! La perspective de ces péages urbains impacteront toujours un peu plus le budget de transport des usagers notamment des salariés pour leurs déplacements domicile -travail!

**La CGT affirme que tout le réseau routier doit être gratuit pour garantir tout déplacement le droit à la mobilité. Les citoyens financent ces infrastructures routières par leurs impôts et taxes.**

**L'abandon des nouvelles concessions autoroutières (dont l'Etat a la responsabilité) et du péage urbain est un enjeu pour garantir l'égalité de traitement et d'accès des citoyens aux réseaux routier sur tout le territoire, donc du droit à la mobilité.** Ces revendications sont des exigences de l'ensemble des salariés car il s'agit d'un choix de société, de la dimension sociale d'aménagement du territoire et d'égalité de traitement pour tous.

**Il y a une profonde convergence revendicative entre les agents de l'Etat et des collectivités territoriales car nous avons les mêmes missions et à rendre un service public en ce qui concerne les déplacements routiers et la politique de sécurité routière.**

**Il y a une profonde convergence revendicative entre les agents de l'Etat et des collectivités territoriales. Nous avons les mêmes missions à accomplir pour améliorer le service public des réseaux et infrastructures, en particulier en ce qui concerne les déplacements routiers et la politique de sécurité routière.**

Les agents territoriaux, comme les agents de l'Etat, doivent faire face à de véritables coupes sombres pour faire des économies sur les budgets routiers suite à la mise à la diète des financements des collectivités par le gel des dotations de l'Etat et l'augmentation des charges liées au transfert de compétences de l'Etat, et à la baisse des ressources fiscales (Taxe Professionnelle).

Pour cela, il faut exiger des solutions de financement sur fonds publics pour l'ensemble des projets routiers qu'ils soient du niveau national, régional, départemental ou local reposant sur de nouvelles ressources et une autre fiscalité . Par exemple, dans un premier temps, taxer les sociétés d'autoroutes qui accumulent des bénéfices extraordinaires et ce sans participer à la redistribution financière et à la nécessaire solidarité nationale. Cette taxation s'inscrirait dans une perspective de retour sous une maîtrise publique totale, redonnant à l'Etat une source de financement qu'il a bradé à un intérêt privé.

Au moment où se développe la seule logique libérale de faire payer les usagers, et d'imposer aux populations l'austérité et la rigueur pour payer la crise financière et la dette publique, il est nécessaire de faire valoir des propositions alternatives pour financer les infrastructures et les services publics pour répondre aux besoins.

La CGT revendique la création d'un **Pôle financier public** pour le financement des investissements d'intérêt général associé à des **Fonds régionaux pour le développement solidaire des territoires**. La mise en œuvre des Plans de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI mis en place à la suite des contrats de plan Etat/Régions pour traiter en cohérence un itinéraire donné) devrait être une opportunité pour concrétiser des solutions de financement public. L'Etat en tant que propriétaire et gestionnaire du domaine public routier à caractère national, ne peut se démettre de ses responsabilités et de sa mission de politique routière intégrée et multimodale. Ces financements publics doivent être à la hauteur, sinon la solution de tout privatiser comme accélérateur des projets prend le dessus !

**Les Fédérations CGT des deux fonctions publiques de l'Etat et de la territoriale :**  
**Contestent le processus de concession autoroutière ou de contrat de PPP, recherché par le Gouvernement. Ces PPP, outre que leur logique de privatisation c'est de faire perdre la maîtrise publique aux collectivités, sont de véritables cadeaux aux sociétés privées et banques, garantissant des gains élevés de dividendes aux actionnaires sur le long terme et engendrent un endettement lourd pour les générations à venir.**

**Revendiquent le renforcement du service public routier ce qui suppose:**

- d'arrêter la privatisation et l'externalisation des tâches d'entretien, de maintenance et d'ingénierie routière
- d'instituer les principes de gratuité, d'égalité des citoyens et de solidarité nationale–pour l'accès à ce service public
- **de développer un grand service public de l'ingénierie publique du développement durable** au sein des services de l'Etat (DIR, DREAL, DDT-M et réseau technique national) et au service des collectivités locales, en capacité de répondre aux besoins de l'ingénierie locale des différents de territoires.

Il faut changer la donne : les services des DIR et des collectivités sont impactés lourdement par ces logiques de privatisation.

. **Le service public de l'Etat et des Collectivités** est mis en concurrence avec le privé car les choix politiques tendent à réduire les financements. La baisse des effectifs et la décision unilatérale de l'Etat d'abandonner l'ingénierie routière aux marchés ouvre la porte aux sociétés privées et contraint les collectivités à faire des choix de privatisation et d'externalisation onéreuses sans aucune plus-value technique. Ce démantèlement des services publics, notamment de l'ingénierie routière des DIR (projets de l'Etat) et les laboratoires des CETE, exerçant les contrôles de conformité des projets aux normes, et des analyses de la chaussée, détruit un savoir faire et les prive d'une intervention rigoureuse et indépendante.

. **Les métiers de travaux, d'entretien, et d'exploitation et de maintenance** des équipements de la route sont sacrifiés alors qu'ils sont reconnus par le statut général des fonctionnaires et répondent à des missions publiques ; il faut reconquérir le service public par la création d'emplois statutaires qualifiés.

. **La reconnaissance d'une filière technique de travaux, de l'entretien, de l'exploitation, maintenance et de l'ingénierie routière** commune aux deux fonctions publiques est un facteur de développement de garanties statutaires et sociales pour tous les agents.



# Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Montreuil, le 30 mars 2011

Le Secrétaire Général de l'UGFF-CGT

à

Monsieur Serge LASVIGNES  
Secrétaire Général du Gouvernement,  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 Paris SP 07

Monsieur le Secrétaire Général,

Le CTP central des DDI a eu à son ordre du jour l'examen du projet d'arrêté sur le temps de travail dans les DDI. Malgré l'absence de réunion conclusive en amont de celui-ci, nous sommes intervenus à ce CTP afin d'éviter tout recul social dans les services concernés. Nous prenons en outre acte d'éléments d'amélioration, ainsi l'engagement de l'ouverture de négociations au Ministère de l'Écologie, du Développement durable des transports et du Logement sur la réduction du temps de travail annuel pour les personnels travaillant en horaire décalé ou exerçant des travaux pénibles ou dangereux.

Un certain nombre de modifications restent cependant à apporter au projet d'arrêté. Nous souhaitons que celles-ci soient apportées dans le texte de l'arrêté et dans la circulaire.

Il concerne en premier lieu le forfait cadre. Nous avons fait part dès le départ de notre demande, réaffirmée par un courrier électronique du 14 mars adressé à Monsieur Olivier Mary, d'un texte qui soit en conformité avec la décision du comité européen des droits sociaux du conseil de l'Europe. Celle-ci considère que, par la nature des fonctions qu'ils exercent, les cadres et autres salariés assimilés n'entrent pas dans les exceptions prévues en matière d'heures supplémentaires et estime en conséquence que les heures de travail effectuées par les salariés soumis au forfait en jours sont anormalement élevées et sont en conséquence une infraction à la législation sur les heures supplémentaires.

En tout état de cause, ce régime doit se limiter aux personnels de direction, le Directeur départemental et les membres du comité de direction, ainsi d'ailleurs que vous l'aviez proposé au CTP. Il doit être encadré dans la circulaire par un dispositif qui peut prendre appui pour partie sur les instructions relatives à l'aménagement et la réduction du temps de travail du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement afin de respecter le cadre légal en matière de durée du travail et la décision du Comité européen des droits sociaux.

La situation des autres personnels cités doit être distinguée. Il s'agit en particulier des personnels des Ministères chargés de la Jeunesse et des sports et des personnels de la DGCCRF qui demandent simplement à conserver leur organisation du temps de travail actuel.

Un second problème se pose concernant les déplacements professionnels effectués par des agents soumis à un décompte horaire de leur durée de travail. Si nul ne conteste que le déplacement d'un agent, pour gagner le lieu d'exercice de son activité professionnelle, ne constitue pas du temps de travail effectif tel que défini à l'article 2 du décret 2000-815 du 25 août 2000, il n'en est pas de même concernant les temps de trajet effectués, pendant ou en dehors des heures de services habituelles, à l'occasion d'une mission imposée par l'administration. Il est en effet peu discutable que dans ce cas de figure l'heure et le lieu de départ de la mission étant imposé par l'employeur, l'agent intéressé est :

- à la disposition de l'employeur,
- doit se conformer à ses directives,
- qu'il lui est impossible de voguer à ses occupations personnelles, sous peine de commettre un acte d'insubordination.

De ce fait, les temps de déplacement effectués dans le cadre d'une mission ne saurait en aucun cas être assimilé à une « des autres situations dans lesquelles des obligations liées au travail sont imposées aux agents sans qu'il y ait travail effectif ou astreinte » tel que prévu par l'article 9 du décret du 25 août 2000.

Le Conseil d'Etat dans une décision 24-8034 du 7 mars 2005 a d'ailleurs jugé que le Ministre de la culture avait commis un excès de pouvoir en publiant un arrêté « englobant, par sa généralité l'ensemble des déplacements que les agents sont amenés à effectuer pour un motif lié à leurs obligations professionnelles » dans les dispositions de l'article 9 du décret 2000-815.

Au surplus, il apparaît qu'une telle disposition serait contraire à la directive 93-104 prise en visa du décret 2000-815. Exclure le temps de déplacement effectué dans le cadre de l'exercice professionnel, du temps de travail effectif permet, même si ce temps fait l'objet d'une compensation partielle au total, d'accroître le temps de travail réel dans des proportions et des conditions largement préjudiciable d'une part à la santé et à la sécurité des personnels concernés et, d'autre part, à la sécurité des tiers qu'ils peuvent être amenés à rencontrer. Dans cette condition, le temps de repos minimal de 11 heures, prévu par la directive 93/104/CE pourrait être contourné tandis que le temps de travail quotidien et hebdomadaire maximum autorisé, pourrait être dépassé sans aucune contrainte.

Sur ces deux sujets le projet d'arrêté sur le temps de travail dans les DDI, comme la circulaire qui y affère, doivent être rendus conformes aux textes et jurisprudences européennes, l'Etat ayant l'obligation de transposer dans son ordre juridique interne les dispositions des directives et traités européens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Marc CANON



## **SIGNATURE DE L'ACCORD SUR LES NON TITULAIRES**

### **LA DECLARATION DE LA CGT**

C'est après une large consultation et des échanges approfondis que la CGT a décidé de valider l'accord sur les non titulaires.

Elle porte sa signature de manière offensive sur les trois versants de la Fonction publique, Territorial, Hospitalier et Etat.

Nous n'allons pas ici préciser de nouveau les motivations qui nous ont conduits à prendre cette position.

Il va de soi cependant que ce texte ne donne pas satisfaction à toutes les revendications de la CGT, il s'en faut de beaucoup.

Mais, comme nous l'avons écrit, « c'est en considérant que ce protocole d'accord ne comporte pas de reculs par rapport à l'existant et qu'il permet d'engranger des avancées que la CGT est favorable à sa signature ».

C'est sur ce protocole, tout ce protocole, rien que ce protocole, que la CGT se prononce aujourd'hui.

En aucun cas, notre signature ne constitue un blanc seing à la politique gouvernementale dans la Fonction publique que, pour l'essentiel, nous continuons à combattre.

La CGT sera vigilante pour que le gouvernement respecte sa signature afin que, dans les concertations nécessaires à tous les niveaux pour l'application de l'accord, l'ensemble des employeurs publics, sans exception, respecte le protocole. Conformément aux accords de Bercy, ces concertations indispensables auront pour objet de préciser et d'améliorer l'accord Fonction publique.

Une étape importante et proche de nous sera que le projet de loi soit conforme au protocole et que, à la suite, la démocratie parlementaire respecte la démocratie sociale.

A tous les moments, la CGT jugera aux actes.

Il y a d'ores et déjà un exemple emblématique où le gouvernement peut démontrer sa sincérité et son engagement. Il faut résoudre, par la titularisation, le cas des 14 salariés précaires de l'Ecole Normale Supérieure en grève depuis près de 3 mois et que la CGT soutient sans réserve.

A l'évidence, la signature aujourd'hui de l'accord n'est en rien une conclusion mais, à l'inverse, constitue un point d'appui pour aller résolument de l'avant.

Le 31 mars 2011

## Reconnaître la pénibilité est un enjeu pour le privé comme pour le public Mobilisons-nous le 28 avril 2010

**L**ors de la réforme 2010 des retraites le gouvernement, s'appuyant sur les positions du MEDEF, n'a pas voulu prendre en compte la reconnaissance de la pénibilité du travail. Le seul engagement est la prise en compte d'un aspect médical pour constater un taux d'incapacité du travail (quand on est usé, handicapé !!!). Autrement dit, les employeurs privés et publics ont le droit d'exposer les salariés à un travail qui dégrade la santé : c'est cynique et inacceptable !

**Les réductions drastiques des budgets de la Fonction publique (Révision Générale des Politiques Publiques), avec des suppressions massives d'emplois, ne font que dégrader nos conditions de travail au quotidien.** Un rapport de Sénat en 2010, note "*un diagnostic préoccupant*" : « *le mal-être progresse sous l'effet des mutations du monde du travail* ». **Mais nous ne pouvons pas continuer ainsi, notre santé est à nous !**

### Nous pouvons agir sur la pénibilité du travail

❖ **L'amélioration des conditions de travail est une priorité pour que la santé des salarié-es ne se dégrade pas** : prévention, moyens de protection efficaces, temps de travail, temps de récupération suffisant, amélioration de l'organisation du travail, personnel suffisant...

❖ **Le stress, les « risques et troubles psycho-sociaux » doivent faire l'objet d'une négociation pour les supprimer.**

Les mauvaises conditions de travail, le stress ou un management inhumain, génèrent chaque année plusieurs milliards d'euros de dépenses pour soigner les pathologies qu'ils entraînent.

Les organisations du travail doivent s'adapter aux salarié-es, et non l'inverse.

❖ **Certains travaux pénibles, entraînant une usure prématurée de la santé, sont difficiles à éliminer, même si on peut les diminuer. Un départ anticipé à la retraite est nécessaire : ce n'est que justice sociale de pouvoir partir à la**

**retraite en bonne santé !** Il n'est pas acceptable que le métier exercé détermine l'espérance de vie, avec des écarts de plusieurs années.

**Dans les trois Fonctions publiques d'Etat, Territoriale et Hospitalière, la catégorie active permet un départ anticipé** pour les « *emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles* », à condition d'être titulaire. Un décret en Conseil d'Etat classe le corps ou le cadre d'emplois en catégorie active. Mais d'autres corps ou cadres d'emploi doivent bénéficier de la catégorie active en regard de la pénibilité du travail.

La CGT propose les 12 critères objectifs et prioritaires, négociés par le patronat et les syndicats en 2008, pour définir les situations et les conditions d'un travail pénible et « usant », nécessitant un dispositif de réparation avec une retraite anticipée. Tous les métiers répertoriés en catégorie active ont au minimum un des 12 critères de pénibilité.

#### Les 3 catégories et les 12 critères de la pénibilité : (projet d'accord 2008)

##### I - Contraintes physiques

- 1/ Manutention et port de charges lourdes
- 2/ Contraintes posturales et articulaires
- 3/ Vibrations

##### II- Environnement agressif

- 1/ Exposition à des produits toxiques  
....(cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques)
- 2/ Exposition aux poussières et fumées
- 3/ Exposition à des températures extrêmes et aux intempéries
- 4/ Exposition aux bruits intenses
- 5/ Les rayonnements ionisants

##### III - Contraintes liées aux rythmes de travail

- 1/ Travail de nuit
- 2/ Travail alterné, décalé :  
Alterné figurant dans le décret n° 76/404 du 10 mai 1976 précisant la loi de 1975  
Le travail posté en discontinu - Travail par relais en équipe alternante
- 3/ Longs déplacements fréquents
- 4/ Gestes répétitifs, travail de chaîne, cadences imposées »

**Les principaux corps ou cadres d'emploi du service actif :**

Policiers, personnels pénitentiaires, navigation aérienne, brigades de surveillance des douanes, agents d'exploitation des travaux publics de l'Etat, éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, égoutiers, sapeurs pompiers, policiers municipaux, ... ; personnels en contact avec les malades dans les hôpitaux : infirmières, aides soignantes, sages femmes, assistantes sociales, agents de services hospitaliers, certains adjoints techniques, ...

**❖ Une remise en cause inadmissible de la catégorie active**

**Pour reculer l'âge moyen de départ en retraite, le gouvernement a pour objectif de remettre en cause le droit au départ anticipé, à 55 ans en général :** les départs de la catégorie active sont déjà repoussés de 2 ans par la réforme 2010.

**Le gouvernement vient de supprimer définitivement le départ anticipé pour les infirmières qui rentrent dans l'hospitalière à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2010.** Les anciennes ont un droit d'option personnel : augmenter leur salaire en échange de la perte du départ anticipé à la retraite !!!

Pourtant la pénibilité du travail des infirmières n'a pas changé (horaires postés, travail de nuit, port de charges lourdes, produits toxiques...). Le gouvernement a commencé la remise en cause de la catégorie active par une profession nombreuse et en grande majorité féminine. La reconnaissance de leur qualification, revendiquée depuis très longtemps en bac +3, est financée par la suppression du service actif ! C'est un odieux chantage. Le gouvernement conserve l'objectif d'en finir avec le service actif pour tous les fonctionnaires concernés.

**❖ Au-delà du service actif, la réparation est rendue nécessaire si une usure prématurée et irréversible de la santé est constatée :** un poste de travail adapté doit être envisagé ou un départ progressif à la retraite, avant de proposer un départ en invalidité. Si la mise en invalidité est confirmée, la retraite doit être à taux plein.

**La CGT propose :**

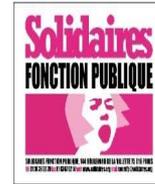
- Des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail
- La reconnaissance de la pénibilité avec un départ anticipé
- Le maintien et l'amélioration de la catégorie active : l'Etat doit reconnaître d'autres corps que ceux répertoriés, qui font des travaux pénibles et qui subissent une usure prématurée et irréversible de la santé.
- Pour bénéficier d'un réel départ anticipé les salarié-es doivent bénéficier de bonifications pour une retraite à taux plein : un trimestre cotisé par année d'exposition
- Titularisation des contractuels et prise en compte de la pénibilité de leur travail.
- Traçabilité des travaux pénibles effectués par des agents qui font aujourd'hui partie de corps ou cadre d'emploi de la catégorie sédentaire, pour une reconnaissance de la pénibilité (par ex. : agent administratif qui fait un horaire posté jour/nuit).

La reconnaissance de la pénibilité est l'affaire **de toutes et tous les salarié-es du privé et agent-es du public**

**Soyons dans l'appel interprofessionnel du 28 avril 2011 pour**

**RECONNAISSANCE DE LA PENIBILITE  
LUTTER POUR LA CONSERVER  
LUTTER POUR LA GAGNER**





## Rendez-vous salarial de 2011 : ENSEMBLE, faisons-nous ENTENDRE

**L**e 31 mars, les ministres en charge de la Fonction publique ont fait connaître aux organisations syndicales l'agenda social de 2011.

De nombreuses questions importantes seront abordées cette année et devraient être l'occasion de nouvelles négociations.

Mais, il est un enjeu essentiel sur lequel les orientations de nos interlocuteurs n'incitent pas à l'optimisme.

### **Il s'agit des salaires et du pouvoir d'achat.**

#### **Le rendez-vous salarial annuel est fixé au 19 avril.**

D'ores et déjà, on le sait, les désaccords avec le Président de la République et le gouvernement sont lourds et profonds sur ce qui constitue une préoccupation prioritaire des agents.

Nous ne pouvons accepter que la concertation qui s'annonce ne soit qu'une pure formalité, entérinant de fait une politique que nous rejetons.

Il en est ainsi, notamment, du gel de la valeur du point pour 2011 et de la forte probabilité qu'il en soit de même pour 2012, voire 2013. De telles dispositions auraient de graves répercussions pour tous les personnels de la Fonction publique de l'hospitalière, de la territoriale et de l'Etat dans un contexte annoncé de forte inflation.

Cela accentuerait la perte déjà considérable de pouvoir d'achat, l'écrasement de la grille indiciaire et l'affaiblissement des déroulements de carrière. **D'autres choix sont nécessaires, justes et possibles.**

Nos organisations syndicales les affirment à nouveau :

- ➔ **Des augmentations salariales, notamment par l'augmentation de la valeur du point, assurant le rattrapage des pertes accumulées depuis 2000 et la progression du pouvoir d'achat.**
- ➔ **Une meilleure reconnaissance des qualifications.**
- ➔ **Une amplitude réelle des carrières.**

Elles appellent les agents à s'emparer de ces revendications, à les faire vivre, à les porter haut et fort. Plus que jamais, la pétition unitaire qu'elles ont initiée est à l'ordre du jour.

### **Signons-la et faisons-la signer massivement.**

(site : <http://salairesfonctionpublique.fr>)

**Ensemble, mobilisons-nous pour nos salaires et notre pouvoir d'achat**

Paris, le 4 avril 2011



## AGENDA SOCIAL 2011 DANS LA FONCTION PUBLIQUE

### DECLARATION DE LA CGT

La loi de juillet 2010, issue des accords de Bercy de juin 2008, confirme une nouvelle donne.

Pour la CGT, la négociation doit absolument être à l'ordre du jour, dans la dimension transversale de la Fonction publique évidemment, mais, également à tous les niveaux.

S'agissant de l'agenda social de la Fonction publique pour 2011, voici les principales priorités de la CGT.

Nous estimons toujours que la page des retraites n'est pas tournée.

La réforme inacceptable de l'automne dernier, qui frappe durement les fonctionnaires, ne doit pas trouver à s'appliquer.

De véritables négociations –qui n'ont jamais eu lieu- doivent être ouvertes sans délai.

La CGT revendique que les missions de service public, l'intérêt général et les besoins de la population soient au cœur des politiques mises en œuvre.

En conséquence, elle continue d'exiger :

- la fin immédiate des suppressions d'emplois,
- l'abrogation de la loi de 2009 dite « de mobilité », de celle sur les collectivités territoriales et de celle dite « Hôpital, Patients, Santé et Territoires »,
- l'arrêt de la Régression Générale des Politiques Publiques,

qui sont autant de vecteurs contraires à une Fonction publique au service du progrès social pour tous.

Notre organisation syndicale ne se résout pas à un simple « rendez-vous salarial » en 2011.

L'urgence et la gravité de la situation du pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique exigent des mesures de fond.

En particulier, il faut réévaluer fortement la valeur du point et procéder à une remise à niveau globale de la grille indiciaire.

Pour la CGT, il convient, sans tarder, d'ouvrir la séquence de négociation sur les droits et les moyens syndicaux.

Il ne serait pas acceptable que toutes les règles en la matière ne soient pas connues avant les élections d'octobre. C'est même une nécessité démocratique.

Le dossier de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique semble enfin s'ouvrir. Considérant qu'il s'agit là d'un enjeu majeur, la CGT s'en félicite sans réserve.

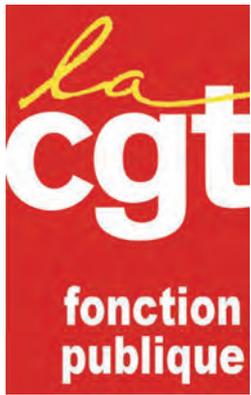
Elle souhaite d'ores et déjà affirmer que des mesures fortes et progressistes doivent être à l'ordre du jour. Il s'agit là d'une question incontournable.

Enfin, sur les agents non titulaires, signature ne signifie pas conclusion, tout au contraire.

Nous devons poursuivre le travail sans attendre, sur tous les enjeux posés. Il y a le projet de loi bien sûr, mais aussi les décrets indispensables, les circulaires d'application. Des concertations rapides sont à prévoir, par exemple, sur la mise en place des registres d'entrées et de sorties, sur l'indemnité de fin de contrat, sur les établissements publics dérogatoires, sur les modifications éventuelles de corps ou de cadres d'emplois permettant le recrutement de titulaires....

En conclusion, si la CGT répondra présente sur des dossiers que le gouvernement souhaite également aborder, elle entend aussi porter les exigences des personnels, exigences qui ne sauraient être réductibles aux choix du Président de la République, au Premier ministre et aux ministres en charge de la Fonction publique.

Le 31 mars 2011



# Le FN « défenseur de la Fonction publique » : la nouvelle imposture de l'extrême droite

Les récentes affaires de militants syndicaux candidats FN aux cantonales ont de nouveau mis en lumière la stratégie frontiste d'investissement de la question sociale. Dans ce cadre, le FN s'érige notamment en défenseur des services publics.

Loin de marquer une rupture avec les thèses historiques du parti, marquées par l'idéologie la plus libérale, ce positionnement constitue en réalité une imposture au service de l'entreprise de banalisation du FN engagée par Marine Le Pen.

Celle-ci vise notamment les agents de la Fonction publique et, le 23 février dernier, elle leur a adressé une longue lettre dont l'objet est de « clarifier les choses » puisque « beaucoup d'entre vous ont cru de bonne foi que le Front national est votre ennemi, l'ennemi des fonctionnaires ».

Marine Le Pen parsème son propos de lyriques déclarations de principe louant son rôle et ses qualités. Elle affirme même vouloir « tourner la page » de la Révision générale des politiques publiques.

Un examen attentif de son propos et sa confrontation avec le programme du FN<sup>(1)</sup>, font apparaître la vérité : oui, le FN est bien l'ennemi des fonctionnaires.

## Missions : les principes républicains attaqués !

M. Le Pen avance l'attachement de son parti aux notions d'intérêt général, de protection, de solidarité.

Mais elle ne précise pas que la préférence nationale, notion structurante du programme de son parti, est totalement contraire à la Constitution et aux principes fondamentaux de la Fonction publique. La préférence nationale consiste en effet notamment à donner la priorité voire l'exclusivité aux Français pour accéder à un certain nombre de prestations de service public en matière de santé, de logement, de protection sociale, de politique familiale, etc... On est là bien loin de la neutralité et de l'égalité de traitement, sans lesquels l'intérêt général n'a pas de sens.

Les expériences locales de gestion municipale frontiste ont d'ailleurs largement démontré que le FN

pratique une gestion clientéliste et partisane des services publics, et agit à l'inverse de leurs principes directeurs. Il a alors fait bien peu de cas des garanties statutaires des agents, particulièrement en matière de libertés syndicales, libertés qu'il entend d'ailleurs remettre en cause par exemple pour les magistrats.

De même, durant le mouvement de l'automne 2010 sur les retraites, le FN a dénoncé à plusieurs reprises la mobilisation sociale, le rôle des syndicats et mis de fait en cause l'exercice du droit de grève. Comme il l'avait déjà fait auparavant, le FN s'est alors de nouveau positionné comme un ennemi du syndicalisme et un adversaire résolu de l'exercice démocratique du droit constitutionnel de grève.

Enfin, le FN promeut une conception centraliste et autoritaire de l'intervention publique, axée sur les missions dites régaliennes de l'Etat conçues comme des outils de contrôle social.

(1) Version consultée sur le site du FN le 31 mars 2011

## Effectifs : la poursuite de l'austérité !

M. Le Pen dénonce les conséquences de la politique actuelle en terme d'emplois, dans la police, la gendarmerie, l'armée, l'école, l'hôpital.

Face à cette situation, M. Le Pen précise que « *Redresser l'Etat, permettre à la Fonction publique de retrouver confiance, seront nos principes directeurs. Ils ne se confondent pas avec une course aux effectifs. Le sens des responsabilités, et l'exigence de justice sociale que nous portons, nous obligent à une bonne gestion des deniers publics* ». Inscrivant ses pas dans la logique libérale qui a cours, le FN entend donc en réalité poursuivre dans la voie d'une politique de l'intervention publique définie par une approche gestionnaire. Son programme affirme d'ailleurs clairement que « *l'État omnipotent est devenu une surcharge pour les comptes de la Nation et un danger pour les libertés économiques* ».

M. Le Pen annonce que les « *fonctions essentielles de l'Etat verront leurs effectifs restaurés* ». Le programme de son parti prévoit effectivement le recrutement de policiers, gendarmes, magistrats, gardiens de prison, militaires, dans le cadre d'une conception ultra-sécuritaire de la société.

Concernant le reste des missions, le FN ne préconise nulle rupture avec la politique actuelle. En matière d'éducation, son programme prévoit de réduire la part de personnel administratif au profit du personnel enseignant, et en aucun cas de revenir sur les suppressions massives de postes. Il ignore ainsi les réalités du système éducatif tout en entretenant le mythe populiste des fonctionnaires affectés à des tâches inutiles. Pour répondre à la crise de l'hôpital qui appelle une politique ambitieuse de création de postes, le FN préconise un « *aménagement* »

des 35h pour les personnels soignants, occultant le fait que ces agents effectuent déjà des millions d'heures supplémentaires qui pour l'essentiel ne sont ni payées ni récupérées. Par ailleurs, M. Le Pen dénonce la « *fuite en avant des collectivités territoriales* » qui « *devront enfin maîtriser leurs effectifs* », position là encore conforme au dogme sarkozyste. Loin de répondre aux préoccupations des fonctionnaires en matière d'emploi, le FN n'entend donc en réalité nullement rompre avec la politique actuelle de réduction de l'emploi public.

## Salaires : le partage de la misère !

Alors que s'accroît la perte de la valeur du point d'indice rapportée à l'inflation, M. Le Pen propose « *de revaloriser les salaires les plus faibles de la fonction publique, en cessant notamment de traiter de façon uniforme l'ensemble des agents publics. Le gel des rémunérations pour tous, petits ou hauts fonctionnaires, est ainsi particulièrement choquant quand on connaît la faiblesse des traitements réservés au bas de la hiérarchie. Les situations devront être différenciées.* ».

Ignorant la revendication des fonctionnaires d'une augmentation significative de la valeur du point, seule mesure à même de garantir le pouvoir d'achat de tous, le FN propose donc un partage populiste de la misère consistant à prioriser les salaires les plus faibles en matière de revalorisation. Une fois de plus, le FN accentuerait ainsi la politique déjà en œuvre de différenciation des modes de rémunération et de déstructuration de la grille des salaires, approche qui est source de concurrence entre agents et de creusement des inégalités d'accès au service public pour les usagers.

**Au final, il apparaît donc nettement que le FN s'inscrit dans la continuité et même l'aggravation des politiques à l'œuvre de déconstruction de la Fonction publique. Son projet est régressif et même destructeur. Il ne répond ni aux besoins des usagers ni aux préoccupations des agents. Il est contraire aux valeurs fondatrices de la Fonction publique et de la République et fait fi de l'intérêt général. Il n'apporte pas de réponse de progrès au problème fondamental de la répartition inégale des richesses produites par le travail et de leur contribution pérenne au financement des missions publiques permettant de satisfaire les besoins essentiels de la population. C'est donc bien en ennemi de la Fonction publique que le FN doit être considéré par les usagers et par les agents.**